

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2016  
Date de convocation 16 Décembre 2016  
Date d’affichage 17 décembre 2016**

**Suite au conseil municipal du vendredi 16 décembre 2016 qui n’a pas pu siéger faute de quorum**

L’an deux mil seize, le mercredi 21 décembre 2016, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS Adjoints au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Jean Claude BARBERY, Christian HUGONET conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Jean François BAILLY (procuration à Alain MALLET), Roselyne LENTE (procuration à Danielle DENIS), Benjamin PIRES, Gaëlle VERITE (procuration à Dominique DELION), Béatrice LEFEVRE (procuration à Christine GAUCHER), Farid BACHIR.

Etaient absents : Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI, Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Julien VIGNOULE, Yves DORION, Philippe BURNER, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l’appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2016 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13
Pour :	13

Alain MALLET est élu secrétaire de séance à l’unanimité.

**1/délégation de service public : choix du candidat retenu pour l’accueil périscolaire et l’accueil de loisirs sans hébergement.**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la gestion de l’accueil périscolaire et de l’accueil de loisirs sans hébergement, et par délibération en date du 25 mars 2016 le conseil municipal a délibéré sur le principe de la délégation de service public et sur l’élection de la commission chargée de mettre en concurrence les candidats dans le cadre d’une DSP.

Conformément à la procédure, en matière de DSP, le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 26 Avril 2016 concernant la gestion par délégation du service public d’accueil périscolaire, d’accueil de loisirs sans hébergement et de restauration scolaire.

Au terme de la procédure, le candidat que la commission du 28 novembre 2016 a retenu est : FAMILLES RURALES, dont les conditions du contrat proposées sont :

- Durée du contrat : 5 ans
- Participation communale :
  - Offre : 127.037,65 €
  - Dont NAP : 12.527,70€

La participation communale mentionnée ci-dessus correspond au fonctionnement du service pendant les périodes suivantes : accueil périscolaire, mercredis loisirs, animation de la pause méridienne et vacances scolaires.

La participation communale « NAP » mentionnée ci-dessus correspond au fonctionnement du service pendant la période des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

### **le rapport est adopté**

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13
<i>Votes pour :</i>	13

## **2/ EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE**

Le Maire expose :

Afin d'offrir aux jeunes de la commune un équipement sportif qui leur est dédié, la municipalité a pour projet l'installation d'un équipement sportif de proximité ( city stade).

Afin de permettre sa réalisation, il convient de céder au conseil départemental et à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AH122b ( pour partie) pour le temps de la réalisation des travaux ; la parcelle sera restituée à la commune dès l'achèvement des travaux.

La participation financière de la commune qui sera versée au Conseil Départemental est évaluée à 25% du coût des travaux.

Le maire propose de céder à l'euro symbolique la parcelle AH122b ( pour partie) au conseil Départemental le temps des travaux, de participer au financement des travaux à hauteur de 25% du coût des travaux et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental.

Madame Tampère demande le coût de l'équipement

Monsieur le Maire lui répond qu'il varie entre 80 000 et 120 000 euros ( selon la structure du sol) et que la part communale est en général de 25000 euros.

Il précise que cet équipement sera obligatoirement équipé d'un filet de toit afin de régler les problèmes de ballons chez les voisins.

### **le rapport est adopté**

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
--	----

<i>Nombre de conseillers présents :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13
<i>Votes pour :</i>	13

### **3/ ACQUISITION DE LA RUE DES ACACIAS ET RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la réalisation du projet Wattellier (CLC Loisirs) il convient de permettre l'arrivée des différents réseaux. La voie d'accès, réalisée par le propriétaire des terrains adjacents est une voie privée qu'il convient d'acquérir et d'intégrer au domaine public communal.

Le maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées ZA 67, 70, 71 et 80 d'une contenance de 3441m2 ainsi que les parcelles ZA 79 pour partie (64m2) et ZA 66 pour partie ( 70m2) aux prix de 10000 euros et de l'autoriser à signer l'acte.

Après cette acquisition il conviendra d'intégrer cette voirie d'une longueur de 290 mètres dans le domaine public communal et d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

#### **le rapport est adopté**

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13
<i>Votes pour :</i>	13

### **4/DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose :

Afin de procéder aux ajustements budgétaires du budget principal pour l'année 2016, le maire propose de procéder aux mouvements de crédits suivants qui sont équilibrés.

Section de fonctionnement

Chapitre 65 :

Article 6574 subvention aux associations	- 13 177€
Article 65548 autres contributions	+ 13 177€

Chapitre 012 :

Article 6478 autres charges sociales diverses	- 481€
---	--------

Chapitre 014 :

Article 73925 fonds de péréquation des ressources FPIC	+ 481€
--	--------

#### **le rapport est adopté**

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13
<i>Votes pour :</i>	13

## **5/REGLEMENT INTERIEUR**

Le Maire expose :

La loi 83-634 du 13 juillet 1983 définit les droits et obligations des agents territoriaux. La mise en place d'un règlement intérieur permet de préciser et de compléter la loi et ses décrets afin de d'organiser la vie et les conditions de travail au sein de la collectivité.

Le projet de règlement soumis à l'approbation du conseil municipal a été présenté comme la loi l'indique au Comité Technique du 22 novembre 2016 et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du 29 novembre 2016 qui ont tous les deux émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce règlement qui sera mis en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **le rapport est adopté**

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13
<i>Votes pour :</i>	13

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20H45**

**DELION Dominique**

**BAILLY Jean-François**

**LENTE Roselyne**

**GAUCHER Christine**

**TAMPERE Catherine**

**PIRES Benjamin**

**AMANAR Aziz**

**LOTH Corinne**

**VERITE Gaëlle**

**VAN ELSUWE Ophélie**

**GAUTHIER Marie**

**DORION Yves**

**MALLET Alain**

**MAUGERY Laurence**

**LEFEVRE Béatrice**

**DENIS Danielle**

**VIGNOULLE Julien**

**BARBERY Jean-Claude**

**BURNER Philippe**

**HUGONET Christian**

**BACHIR Farid**

**DOISE Pierre**

**MOULIOM Sabrina**